

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2017_6_8

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille dix sept , le mercredi 11 octobre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Octobre 2017

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de l'aménagement de la Traverse d'Aussac afin de diminuer des vitesses aux approches du Bourg, d'aménager la RD 115 dans la traverse du Bourg, sécuriser l'arrêt et l'abri du car.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour 14 000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police, pour un montant de 14 000,00 €, pour l'aménagement de la Traverse d'Aussac;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/10/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot